

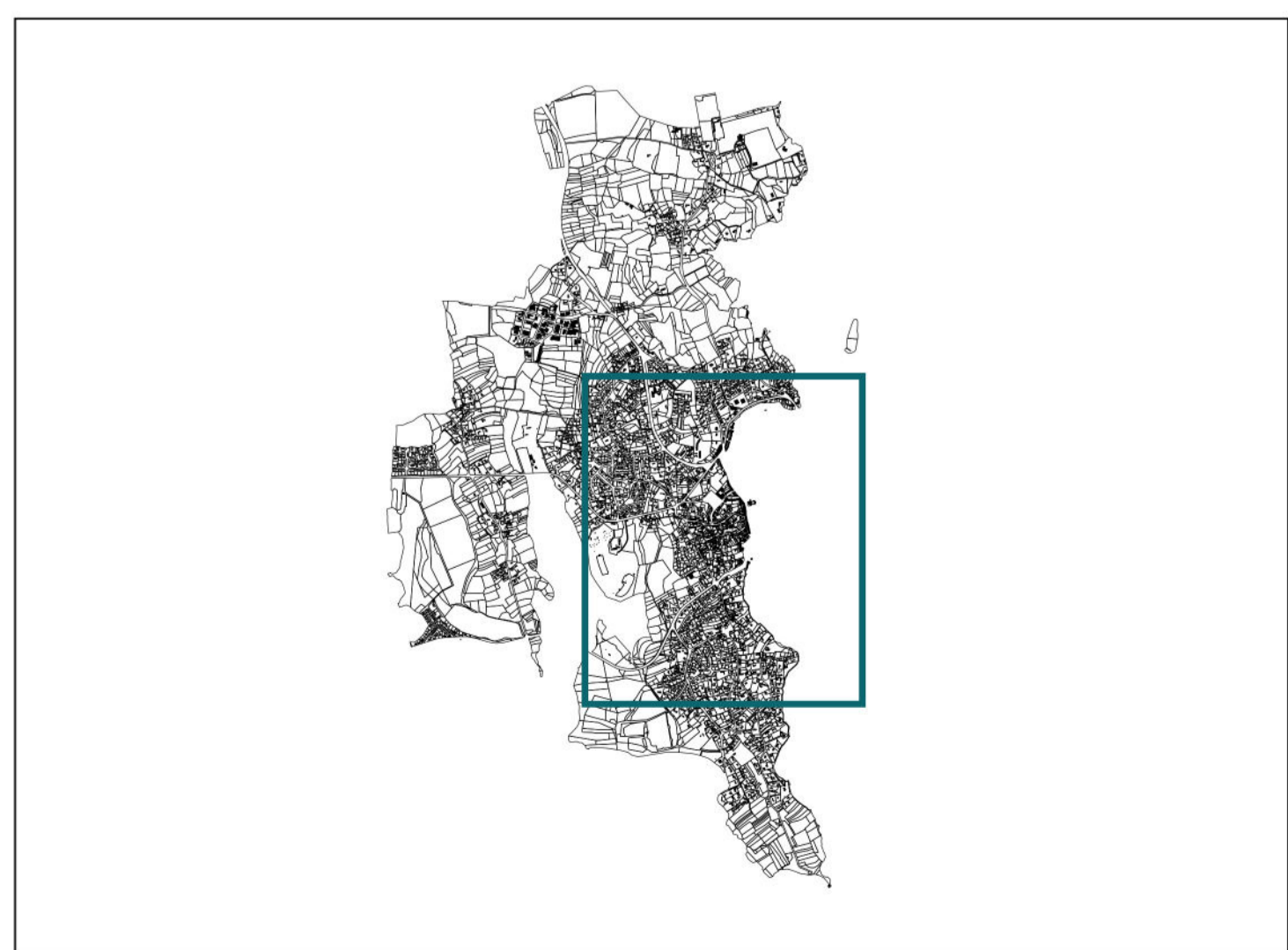
Commune de LA TRINITE-SUR-PLAN LOCAL D'URBANISME

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
01	Cheminement piéton/fortaine de Kerhino	Commune	78
02	Elargissement de la rue du Presbytère	Commune	35
03	Cheminement piéton, liaison entre la rue des Frères Remonvart et la place du Vieux	Commune	65
04	Elargissement de la rue de la Croix (aménagement pour chaussées, trottoirs, cycles et espaces de stationnement)	Commune	1057
05a	Accès piétons du pôle d'équipement de la Vigie	Commune	489
06	Protection et mise en valeur des sites archéologiques	Commune	145600
08	Elargissement et création de la voirie de desserte des extensions du parc d'activités de Kermaquer	Commune	1372
09	Elargissement de la rue du Mané Cheul	Commune	128
10	Alignement de voirie rue Inouah-Bas	Commune	119
11	Alignement de voirie place du Vieux	Commune	43
12	Cheminement piétons d'accès aux sites mégalithiques	Commune	1974
13	Cheminement piéton entre l'impasse des Farfadets et la rue du Men Du	Commune	533
14	Aménagement de l'entrée de la zone du Querc	Commune	166
15	Cheminement piétons vellox parc de Kergallé	Commune	346
16	Déclassement sud de la zone du Querc	Commune	1091
17	Aires nouvelles de stationnement et piétons	Commune	20750
18	Déclassement de la zone de l'axe routier	Commune	412
19	Aménagement de la route de Kerdual	Commune	305
20a	Cheminement piétons	Commune	868
20b	Cheminement piétons et cycles	Commune	12008
21	Aménagement de voirie à Kerbihan	Commune	21
22	Accès à la gare de Kervil et réalisation d'une aire de retournement	Commune	1424
23	Elargissement de l'intersection de la rue de Kervil et de Kerbihan	Commune	32
24	Aménagement de voirie à Kervil	Commune	19
25	Préservation des abords du chemin de Kergallé	Commune	550
26	Accès piéton au secteur de Kerdou-Bihan	Commune	515
27	Canalisation d'évacuation des eaux pluviales	Commune	192
29	Voie le long de la résidence des voiliers pour accès des bâtiments communaux et privés	Commune	172
31	Liaisons piétons entre le quartier de Kerpier et le rivage	Commune	348
32	Mise en valeur de la zone horticole du Vieux	Commune	6084

La modification n°5 a entraîné la suppression des emplacements réservés n°5a, 7 et 28.

- Zonages du PLU**
- UAa
 - UAAb
 - UBa
 - UBb
 - UBc
 - UC
 - UI
 - UP1
 - UP2
 - UP3
 - UP4
 - UP5
 - ULa
 - ULb
 - ULc
 - AUA
 - AUB
 - AUI
 - Aa
 - Ac
 - Ah1
 - Ah2
 - Ao
 - Azh
 - Na
 - Nds
 - Nh1
 - Nh2
 - Ni
 - Nm
 - Nzh
- Prescriptions**
- Élément de paysage
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
 - Rdc commerciaux à protéger au titre de l'article L151-16 du CU
 - Règles d'implantation des constructions
 - Cours d'eau
 - Linéaire bocager
 - Espace boisé classé
 - Élément paysager à préserver au titre de l'article L151-19 du CU
 - Emplacement réservé
 - Servitude d'attente de projet
 - Périmètre de diversité commerciale
 - Indicateur de secteur avec orientation d'aménagement et de programmation
 - Limite de l'alaé submersion mienne +60cm
 - Zone non aedificandi



5.2 Règlement graphique - planche Bourg

Échelle : 1/2000ème

Elaboration approuvée le 26 décembre 2013
 Modification n°1 approuvée le 09 novembre 2018
 Modification n°2 approuvée le 14 septembre 2021
 Modification n°3 - en cours - les évolutions apportées ne sont pas intégrées
 Modification n°4 - en cours - les évolutions apportées ne sont pas intégrées
 Modification n°5 approuvée le 2 mars 2026

Le Maire,